

Un accord sectoriel sous le signe de l'emploi durable pour la chimie et les sciences de la vie

La CCT prévoit un Fonds démographie pour un bien-être au travail

Bruxelles, 17 juin 2015 – Les partenaires sociaux de l'industrie chimique viennent de signer une Convention collective de travail (CCT) au sein de la Commission Paritaire qui concerne près de 90.000 ouvriers et employés dans la chimie et la pharma. L'accord sectoriel respecte la marge salariale maximum déterminée dans l'accord interprofessionnel du Groupe des Dix et prévoit la création d'un Fonds démographie unique qui portera des projets de formation pour le bien-être au travail. « Cette CCT jette de nouvelles bases afin d'assurer le futur du secteur et de ses travailleurs à long terme », déclare Yves Verschueren, administrateur délégué d'essenscia.

essenscia, la fédération de l'industrie chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie, attache beaucoup d'importance à un dialogue social constructif et est dès lors très heureuse que le dialogue social ait pu se dérouler dans un climat de confiance mutuelle et mener relativement vite à un accord global équilibré. En outre, il s'agit du tout premier accord qui a été négocié conjointement pour les ouvriers et les employés.

“A travers cette CCT, les partenaires sociaux souhaitent soutenir un des secteurs industriels les plus importants du pays. L'accord sectoriel va beaucoup plus loin que la simple définition de conditions salariales et de travail, il met l'accent sur l'emploi durable. Nous allons tous devoir travailler plus longtemps mais le travail devra être adapté de manière responsable. C'est pourquoi nous avons décidé d'investir une partie de la marge salariale dans un Fonds démographie axé sur le bien-être au travail», déclare Yves Verschueren, administrateur délégué d'essenscia.

Les lignes directrices de l'accord sectoriel pour la période 2015-2016 sont les suivantes:

- La CCT respecte la marge maximale pour l'évolution du coût salarial qui a été fixée par la loi du 28 avril 2015 à 0,5% de la masse salariale brute en 2016.
- Comme déterminé par la loi, la marge maximale peut être augmentée de 0,3% en 2016. Les partenaires sociaux se sont accordés pour réserver ces 0,3% supplémentaires à des mesures tournées vers l'avenir : 0,15% sera dédié au second pilier de pension sectoriel et 0,15% à la création et au financement d'un Fonds démographie.
- Ce Fonds démographie est un concept unique qui n'existe pas encore dans notre pays mais qui a déjà été mis en place en Allemagne. Il s'agit d'un fonds qui met sur pied des projets et gère des budgets pour permettre de maintenir des travailleurs motivés plus longtemps au travail dans des conditions adaptées. Il s'agit par exemple de la planification des carrières en fonction de l'âge, de projets de parrainage à travers lesquels les travailleurs plus âgés coachent et accompagnent leurs jeunes collègues ou encore de mesures complémentaires pour le travail à temps partiel. Fin octobre, les

Plus d'info:

Corine Petry, head of communication, essenscia, tel. 02 238 99 12, GSM 0474 499 306, cpetry@essenscia.be
Gert Verreth, Communication Advisor essenscia, tel 02 238 97 86, GSM 0477 464 227, gverreth@essenscia.be

Tous nos communiqués de presse sont disponibles sur www.essenscia.be. Pour recevoir automatiquement nos communiqués de presse, vous pouvez vous inscrire sur notre site (sous « presse »).

essenscia représente 800 entreprises dans l'industrie chimique, des plastiques et des sciences de la vie (pharmacie et biotechnologie) en Belgique.

partenaires sociaux détermineront concrètement la structure juridique et les objectifs du Fonds démographie.

- En ce qui concerne les régimes RCC (ancienne prépension), l'accord sectoriel observe les conditions et modalités existantes. Les partenaires sociaux s'engagent à formuler un avis au sein de la Commission Paritaire à l'occasion de prochaines discussions relatives à la prolongation de la carrière et à l'établissement de la liste des métiers lourds, avec une attention particulière pour les travailleurs en équipes.
- Le secteur de la chimie et des sciences de la vie continue à investir dans la formation permanente pour ses collaborateurs. Le fonds de formation sectoriel Co-valent reçoit à cet effet une contribution de 0,20% de la masse salariale brute pour la période 2015-2016. L'objectif est également de libérer des moyens via ce fonds pour les emplois-tremplins afin de mettre les jeunes diplômés plus rapidement au travail et de faciliter le passage des bancs de l'école au monde du travail.
- essenscia a en outre formulé des propositions constructives sur le plan des emplois de fin de carrière, des possibilités de crédit-temps et des clauses de sécurité d'existence afin de répondre aux revendications des organisations syndicales.

essenscia a signé en février dernier un accord collectif de travail en matière d'innovation et de transformation structurelle. Il s'agissait du tout premier accord de ce type entre un secteur industriel et les syndicats. Avec la CCT Innovation, les partenaires sociaux reconnaissent l'importance cruciale des innovations de produits et de procédés pour la croissance économique et la compétitivité des entreprises de la chimie et des sciences de la vie.

“A travers ce nouvel accord sectoriel, nous poursuivons la construction d'un dialogue social tourné vers l'avenir”, déclare Koen Laenens, directeur affaires sociales chez essenscia. “L'innovation constitue l'ADN de nos entreprises qui sont toujours à la recherche de solutions et produits novateurs. Mais avec la CCT Innovation et l'accord sectoriel que nous venons de conclure, nous avons placé l'innovation au cœur de l'organisation du travail et du dialogue social. Avec le Fonds démographie, notre secteur souhaite montrer la voie dans la discussion sur l'allongement de la carrière et l'emploi durable. »

Plus d'info:

Corine Petry, head of communication, essenscia, tel. 02 238 99 12, GSM 0474 499 306, cpetry@essenscia.be
Gert Verreth, Communication Advisor essenscia, tel 02 238 97 86, GSM 0477 464 227, gverreth@essenscia.be

Tous nos communiqués de presse sont disponibles sur www.essenscia.be. Pour recevoir automatiquement nos communiqués de presse, vous pouvez vous inscrire sur notre site (sous «presse»).

essenscia représente 800 entreprises dans l'industrie chimique, des plastiques et des sciences de la vie (pharmacie et biotechnologie) en Belgique.